Image not found or type unknown

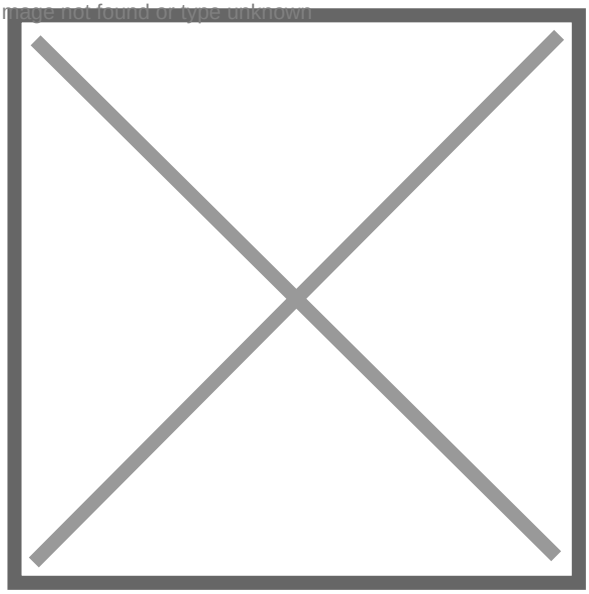

Rupture conventionnelle avec mon employeur

Par **macaille**, le **06/11/2012** à **18:19**

Bonsoir j ai negocié avec mon employer une rupture conventionnelle il a accepter mais au moment de signer il m anonce que j ai ma prime de licenciement de 800 EUROS (ce qui correspond a mes 21 mois dans l entreprise) mais il me demande que pendant ma periode qu il me reste a faire (17 JOURS) de travailler et qu il me marquerait absent pendant cette periode pour pouvoir recuperer cette prime donc de travailler gratuitememt que doit je faire merci d avance pour votre reponse

Par **pat76**, le **06/11/2012** à **18:24**

Bonjour

Vous lui dites simplement de vous notez ce qu'il vous demande par écrit et que vous n'êtes pas certain après cela que l'inspection du travail homologuera la rupture conventionnelle.

Vous n'avez pas à travailler gratuitement pour l'employeur pendant 17 jours.

Soit il accepte la rupture conventionnelle et il vous indemnise en conséquence, soit il la refuse.

Par **macaille**, le **06/11/2012** à **18:39**

MERCI POUR LA REPONSE RAPIDE PAR CONTRE SI IL REFUSE LA RUPTURE JE FAIS QUOI CAR MOI JE NE VEUXPAS DEMISSIONNER

Par **pat76**, le **07/11/2012** à **14:59**

Bonjour

Si votre employeur refuse la rupture conventionnelle, vous serez dans l'obligation de continuer à travailler, puisqu'il n'est pas question de démission.

Depuis quand n'avez-vous pas vu le médecin du travail?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés